



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Ouverture de la séance à 18 h 15

Nombre de conseillers:		Date de convocation:	12-12.2023
En exercice:	23	Date d'affichage:	
Quorum:	13		
Présents:	15		
Votants:	19		

Présents: MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - JALLIFFIER-VERNE Christelle - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés:

MM. - Jean-Luc DELWAL - GACHET Roger- MARTINET Jacky - RICHARD Denis  
Mmes BOIVINEAU Myriam- COMBET Claire - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance: Véronique GAZET



### Ordre du jour de la séance:

- Approbation du PV de séance du 10 novembre 2023
- PLU
- Subvention budget caisse des écoles
- Subvention budget CCAS
- Décisions modificatives amortissement
- Convention mission secrétariat itinérant
- Dossier non-valeurs
- Convention déneigement – désherbage
- Information glissement terrain Durnières
- Points divers

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

## 1 - PLU:

L'enquête publique concernant le PLU est reportée au printemps car des études complémentaires sont nécessaires pour répondre aux attentes de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Cette mission est confiée à un prestataire Bio insight. Leur rapport communiqué au printemps devra répondre notamment aux trois points suivants :

- le projet d'extension de Carrefour,
- l'Anse de l'Arc,
- le projet de la ferme solaire sur la Pouille.

Par ailleurs, le zonage de construction par rapport au PPRI (plan de prévention des risques naturels d'inondation) et PPRN (Plan de prévention des risques naturels prévisibles) doivent être mis en cohérence et une réflexion doit être engagée sur certains secteurs.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette étude complémentaire.

## 2- Subvention budget caisse des écoles

L'école élémentaire de la commune déléguée d'Aiguebelle organise une classe de neige au premier trimestre 2024. La caisse des écoles peut verser un montant de 80 € par élève résidant sur Val d'Arc soit un montant de 5980 € pour 74 élèves.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce versement.

## 3- Subvention budget CCAS (centre communal d'actions sociales)

Il est proposé d'inscrire la somme de 3000 € au budget du CCAS.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce versement.

## 4- Décisions budgétaires modificatives

Deux décisions modificatives sur le budget doivent être prises l'une pour augmentation de crédit (immobilisations corporelles pour 0.12 € virement de la section de fonctionnement), l'autre pour une opération d'ordre entre section pour 762 090 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces décisions modificatives.

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220-Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

### 5- Convention mission secrétariat itinérant

Il est proposé au conseil municipal de reconduire la convention avec le centre de gestion pour bénéficier d'un service qui permet la mission de secrétariat itinérant. Ce service n'est payant qu'en cas d'utilisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la reconduction de la convention.

### 6- Dossier de procédure de mise en non-valeur

Plusieurs sommes sont dues à la commune sur la période de 2014 à 2020 pour des non-payés notamment sur des loyers.

Les règles d'annulations sont modifiées et le conseil municipal doit se prononcer pour soit conserver la provision de 699 € correspondant au % dans l'espoir que de nouvelles poursuites aboutissent, soit annuler la totalité des sommes irrécouvrables ce qui, à terme, sera nécessaire. De nombreuses démarches ont été engagées pour récupérer ces sommes sans succès. Il est donc proposé à l'assemblée d'abandonner la créance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'abandon de la créance.

### 7- Convention avec l'entreprise Barbier

L'entreprise Barbier fournit à la commune depuis plusieurs années des prestations de déneigement, débroussaillage, élagage. Sur demande des élus, l'entreprise doit venir sur site dans un délai d'une heure pour le déneigement. Les prix sont de 65 €/h pour l'épareuse/lamier, 85 € de l'heure pour le déneigement et 85 € de l'heure pour la grosse pelle. Pour la mini-pelle, une précision sur le prix sera demandée. Cette convention est proposée pour un an et reconductible sur 3 ans. Les prix seront révisables en fonction du prix du carburant.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention.

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

## 8- Vente d'une emprise parcellaire

Dans le cadre d'une succession, un administré a demandé à la commune la possibilité d'acquérir une zone de 32 m<sup>2</sup> pour permettre l'accès à son bien. Il est proposé au conseil municipal de céder cette parcelle au prix forfaitaire de 10 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la vente au prix de 10 €.

## 9- Simulations financières pour la participation à la réfection des façades de la Grande Rue à Aiguebelle

63 façades donnant sur la Grande rue à Aiguebelle sont éligibles à la participation financière de la commune.

Pour un ravalement complet, la commune propose de financer à hauteur de 40 % du montant de la facture acquittée avec un plafond de 5000 €.

Si la façade est simplement repeinte, la commune propose un financement de 15 € / m<sup>2</sup> avec un plafond de 2000 €.

Pour la remise en état des volets persiennes, la commune propose un financement de 100 € par fenêtre.

Pour la remise en état des balcons identifiés, la commune propose un financement de 100 € le mètre linéaire.

Pour la remise en état des portes identifiées, la commune propose un financement de 40 % de la facture acquittée avec un plafond de 500 €.

Toutes les façades vues de la grande rue donc même celles qui sont à l'intersection de la Grande rue sont éligibles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le montant des participations financières ci-dessus pour la réfection des façades de la Grande Rue à Aiguebelle.

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

## 10- Opération composteurs

Le sirtom donnera et livrera le premier vendredi de février soit le 2, des composteurs en bois pour les habitants de Val d'Arc. Ces composteurs pourront être récupérés au bâtiment technique de Randens, zone des Caroches de 16 h 30 à 19 h.

## 11- Point sur le SIAEP (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable)

Lors de sa dernière réunion 2023, les élus du SIAEP ont voté les taux pour l'eau 2024. Le prix de l'eau ne permet plus de couvrir le montant des travaux à réaliser sur les années à venir. Il permet d'assurer le fonctionnement mais plus l'investissement alors qu'il faut que «l'eau paye l'eau».

Aussi, les élus ont décidé de passer le prix de l'abonnement de 30 € à 80 € et le prix du m<sup>3</sup> d'eau de 1.80 € à 2.20 €.

Le prix de l'assainissement va également augmenter mais pas dans la même proportion à hauteur de 2 € le m<sup>3</sup>.

## 12- Dégats dûs aux précipitations exceptionnelles

Un glissement de terrain a eu lieu sur l'accès de la route aux Durnières dans la nuit du lundi 11 au mardi 12 décembre. L'entreprise Duverney a évacué les matériaux et l'entreprise Villard a coupé le bois qui menaçait de descendre. Mercredi dans la soirée la route était rouverte.

Le ruisseau des Thuiles a débordé dans la zone du Bouchet et de la Maisonnette mercredi 13 décembre en fin d'après-midi, suite à un glissement de terrain au niveau du hameau des Fougères. Les travaux de dégagement du ruisseau et de la chaussée seront pris en charge par la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), compétence du Syndicat des Pays de Maurienne.

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220-Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25

<http://www.valdarc.fr>

### 13- Réfection de la Cour d'école d'Aiguebelle Élémentaire

L'agence de l'eau subventionne à hauteur de 154 500 € le projet de dépermeabilisation de la cour d'école d'Aiguebelle élémentaire pour un budget total de 325 000 €.

Il est proposé de demander une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de cette subvention.

### 13- Visite du Président du Conseil Régional: Laurent Wauquier

Le conseil municipal a accueilli en fin de réunion le président de région Laurent Wauquier accompagné d'Emilie Bonnivard, conseillère régionale et députée et de Martine Berthet, sénatrice et conseillère départementale.

Hervé Genon, maire de la commune, a remercié la région pour son financement de la maison de santé et pour l'obtention des JO d'hiver 2030.

Il a interpellé M. Wauquier sur la desserte mauriennaise ferroviaire en alertant sur la desserte TER qui ne doit pas être diminuée en raison du projet Lyon Turin. Il a également défendu le tracé de la piste cyclable Mauriennaise sur la rive gauche de l'Arc et notamment le long du lac des Hurtières, zone Natura 2000.

Laurent Wauquier a annoncé au conseil municipal que pour compenser une subvention non obtenue au titre du FEDER (Fond européen de développement régional) une subvention exceptionnelle de 500 000 € sera versée à la commune dans le cadre du projet de «la requalification du centre bourg d'Aiguebelle». La première tranche des travaux pourra ainsi débuter dans le courant du printemps 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention au conseil régional.

### La séance est levée à 19 h 20

Le secrétaire de séance



Le Maire



Le Maire,  
Hervé GENON

Mairie déléguée  
4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.randens@orange.fr  
04 79 36 21 13

4 place de la Mairie  
Randens  
73220 Val-d'Arc  
mairie.valdarc73@orange.fr  
04 79 65 28 29

<http://www.valdarc.fr>

Mairie déléguée  
2 rue de l'Hôtel de Ville  
Aiguebelle  
73220 Val-d'Arc  
mairie.aiguebelle73@wanadoo.fr  
04 79 36 20 25